

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 21 janvier 2014**

---

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un du mois de janvier, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

**Absents excusés** : Jean-Louis DARTEYRE (a donné procuration à Pierre DIENER), Matthieu FAU-NOUGARET.

**Absent** : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du procès-verbal du 23 décembre 2013*
- *Vente récolte de noisettes 2013*
- *Organisation de l'inauguration de la salle des fêtes du 1<sup>er</sup> février 2014*
- *Organisation du repas des Aînés du 2 mars 2014*
- *Travaux logements communaux*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses*

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 DECEMBRE 2013</b>
---

Le procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

<b>2014-001 – VENTE RECOLTE DE NOISETTES 2013</b>
---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative UNICOQUE de 47290 CANCON a proposé d'acheter la récolte de noisettes 2013 soit 226 kg pour la somme de 226,00 € auxquels seront soustraits les frais de séchage 54,01 € soit 171,99 € (cent soixante et onze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la coopérative UNICOQUE et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la coopérative UNICOQUE.

<b>ORGANISATION DE L'INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2014</b>
--

Le Maire présente les devis du Relais Bazadais et de la Gargouille à Frédouille pour le cocktail. Après discussion le devis du Relais Bazadais a été accepté à l'unanimité.

Le vin sera commandé aux producteurs locaux.

## **ORGANISATION DU REPAS DES AÎNES DU 2 MARS 2014**

Le Maire présente les devis du Relais Bazadais et de la Gargouille à Frédouille. Après discussion, le Relais Bazadais a été accepté, le Conseil Municipal effectue le choix du menu.

### ➤ **D2014-002 - REPAS DES AÎNES – PARTICIPATIONS 2014**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 25,00 € pour les adultes et 12,00 € pour les enfants, décide que les personnes de moins de 60 ans de la commune pourront participer au repas des Aînés moyennant le versement du prix du repas retenu.

## **TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX**

- **Travaux logement T2 de Michotte** : le Maire présente le devis de Monsieur Vincent COSSON, soit 1 190,00 € HT et le devis de CEMD, soit 923,15 € HT, pour la réalisation d'un conduit extérieur pour l'installation d'un poêle à bois. Le devis de CEMD est accepté à l'unanimité.
- **Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour l'installation de détecteurs de fumée dans les logements communaux et de monoxyde de carbone dans l'église.

## **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC**

Néant

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire présente le courrier de Gilles SAVARY, député, et le courrier de Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale précisant notamment les moyens supplémentaires qui seront déployés sur notre Académie pour la rentrée 2014.
- **Location salle des fêtes du 18 janvier 2014** : Le Maire fait part des problèmes rencontrés lors de cette location, à savoir : chute du plafond suspendu d'un WC, impact sur une vitre de la porte d'entrée, peinture des murs salis par l'accrochage de décorations et problème de nettoyage. Le plâtrier a été convoqué, celui-ci refait le plafond à sa charge du fait de l'absence de fixations suffisantes. Le devis de remplacement du vitrage sera transmis à l'assurance du locataire. Le nettoyage sera effectué par l'employé communal et sera retenu sur la caution. Le peintre a été contacté pour la remise en état du mur.
- **Conteneurs de tri** : Marc LABADIE fait part du déplacement des conteneurs. L'USSGETOM prendra à sa charge la dalle béton et l'aménagement paysager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.